

Archives départementales des Ardennes

AFFAIRE ANDRÉ JOUSSOT

1949 - 1951

199W 1 - 14

Établi par Léo DAVY, conservateur du patrimoine, directeur des Archives départementales

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	199W 1 - 14
Intitulé	Affaire André Joussot
Dates extrêmes globales	1949-1951
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	14 articles, 12 boîtes, 1,2 mètre linéaire.

Contexte :

Nom du producteur	France. Tribunal de première instance (Rocroi, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	<p>Dans le cadre de la réforme de la justice de 1958, 176 tribunaux de première instance sont supprimés. Ceux qui subsistent sont transformés en tribunaux de grande instance.</p> <p>La réforme de carte judiciaire décidée en 2007 par le Ministre de la Justice, Rachida Dati, aboutit à la suppression de 21 tribunaux de grande instance et 178 tribunaux d'instance. Dans les Ardennes, cela conduit à la suppression des tribunaux d'instance de Rethel, Rocroi, Fumay et Vouziers.</p> <p>Le 1er juillet 2017 entrent en vigueur les dispositions de l'article 15 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle qui transfèrent les audiences du tribunal de police, relevant jusqu'alors des tribunaux d'instance, aux tribunaux de grande instance.</p>
Historique de la conservation des documents	L'historique de la conservation de ce fonds est malheureusement inconnu. Versé de manière isolée à une date non déterminée par une administration elle-même inconnue, ce fonds a été classé sans cotation au cours des années 1960 et rangé aux côtés des fonds judiciaires de la période moderne. Il a fait l'objet d'un reclassement et d'un reconditionnement intégral en décembre 2025.
Modalités et date d'entrée	La date du versement est inconnue.

Contenu et structure :

Présentation du contenu	Le fonds contient le dossier de procédure à l'encontre d'André Jousso, natif des Ardennes, accusé de multiples chefs d'accusation dont escroquerie, abus de confiance, infraction à la législation des courses de chevaux et prêts illicites de capitaux. Cette affaire a été suffisamment importante pour produire un nombre conséquent de documents et être jugée par plusieurs juridictions au tournant des années 1950. Le fonds est constitué de dossiers de plaignants, classés par ordre alphabétique selon le type d'accusation, puis par autres affaires connexes.
Tris, éliminations réalisées	Aucun document n'a été éliminé au cours du classement.
Accroissements	Sans objet
Mode de classement	Les dossiers ont été classés suivant le cadre de classement des archives départementales conformément à la circulaire AD98-8 du 18 décembre 1998.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1 à L. 213-8). L'ensemble du fonds est communicable librement.
Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction et de réutilisation sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.
Langue et écriture des documents	Français
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Sans objet
Instruments de recherche	Sans objet

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet

AFFAIRE ANDRÉ JOUSSOT

Sources complémentaires dans le service des archives et hors service Les sources complémentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Bibliographie Les sources documentaires sont disponibles sur le formulaire de recherche du portail des Archives départementales des Ardennes et dans les instruments de recherche de la salle de lecture.

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste Léo DAVY

Règles ou conventions Norme générale et internationale de description archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil international des archives en 1994, 2e édition en 1999.

Date de la notice 15 décembre 2025

AFFAIRE ANDRÉ JOUSSOT

199W 1 - 10	Dossiers d'enquêtes pour escroquerie, abus de confiance, infraction à la législation des courses de chevaux et prêts de capitaux [classement par ordre alphabétique de plaignants].	1949-1951
199W 1 - 5	Prêts de capitaux : procès-verbaux de police et de gendarmerie, procès-verbaux de commissions rogatoires, correspondance.	1949-1951
199W 1	A à C.	1949-1951
199W 2	D à G.	1949-1951
199W 3	H à M.	1949-1951
199W 4	N à P.	1949-1951
199W 5	R à W.	1949-1951
199W 6 - 10	Courses de chevaux : procès-verbaux de police et de gendarmerie, procès-verbaux de commissions rogatoires, correspondance.	1949-1951
199W 6	Mise au point de la méthode, études et résultats.	1949-1951
199W 7	A à C.	1949-1951
199W 8	D à J.	1949-1951
199W 9	L à P.	1949-1951

AFFAIRE ANDRÉ JOUSSOT

- 199W 10
R à W.
1949-1951
- 199W 11
"Les voyages gratuits. Société pour développer le tourisme en France et aux colonies" dont le siège social est situé à Aubrives : prospectus, tickets-primés, correspondance.
1949-1950
- 199W 12
Affaire d'usurpation d'identité par Jousot sous le nom de Pousseur : correspondance envoyée pendant le temps de son inculpation.
1949-1951
- 199W 13
Affaire Picot-Deshuyères relative à une lettre de change impayée : dettes civiles, factures, traites, carnet.
1950
- 199W 14
Publicité : coupures de presse, commission rogatoire, correspondance.
1949-1951